



**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ASSOCIATION ECOLE DES COLIBRIS  
DU 03/10/2023**

**Introduction**

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 30/09/2023.

La réunion s'est tenue à 20h, 64 rue Gabriel Lecombe 49000 Angers, pour une durée de 1h30.

Secrétaire de séance : Margarida Agostini.

**Feuille de présence**

<b>Prénom NOM, Qualité</b>	<b>Qualité</b>	<b>Présent/Absent</b>
<b>Damien Lutz</b>	Président	Présent
<b>Brigitte de Vitton</b>	Trésorière	Présente
<b>Yolande Peigné</b>	Membre d'honneur	Présente
<b>Margarida Agostini</b>	Secrétaire	Présente
<b>Isabelle Cail</b>	Membre	Absente
<b>Manuela Jallas</b>	Membre	Présente
<b>Nicolas Faucheux</b>	Invité	Présent

**Ordre du jour**

1. Présentation de Monsieur Nicolas Faucheux .....2
2. Redressement Judiciaire .....2
3. Cadre Juridique Yourtes.....2
4. Association Paroissiale .....2
5. Inspection Académique .....3
6. Organisation de l'Association .....3

## 1. Présentation de Monsieur Nicolas Faucheux

Monsieur Nicolas Faucheux, expérimenté dans les domaines de la comptabilité, de l'économie et de la gestion souhaite soutenir l'association des Colibris en tant que membre du CA et trésorier.

## 2. Redressement Judiciaire :

L'audience devant le juge est prévue le 14 novembre. Une réunion de préparation de l'audience, avec le mandataire judiciaire, est également prévue le 6 novembre. Le bilan comptable y sera présenté ainsi que le bilan prévisionnel actualisé.

Un Commissaire-Priseur s'est rendu récemment à l'école afin de procéder à l'inventaire des biens meubles.

La gestion du compte bancaire est limitée. Nous avons un chéquier mais les virements ne sont pas autorisés, il faut passer par le conseiller bancaire. Un accès consultatif sera sollicité à la banque pour M. Faucheux.

## 3. Cadre Juridique Yourtes

La yourte « française » appartient à une SCI qui la met à disposition de l'école. Il faut prévoir un loyer, dans le prévisionnel. Pour la yourte (classe élémentaire) un loyer ou plan de remboursement sera mis en place dès le mois d'octobre.

## 4. Association Paroissiale

Un bail précaire, de septembre jusqu'au 30/06/2024, pour un loyer de 300 euros mensuels a été signé avec l'Association Paroissiale.

Le Bureau doit transmettre une copie du bail aux membres du CA.

## 5. Inspection Académique et Mairie

Nous avons officiellement l'autorisation de nous installer dans des bâtiments dans lesquels nous n'y sommes pas. La situation est précaire.

Une déclaration ERP pour signaler les locaux provisoires de l'école, en incluant les plans avec les yourtes et le bâtiment nommé « Escapade » a été envoyée à la mairie le 20/09/2023 et à l'inspection académique le 25/09/2023 (date de l'avis de réception). L'inspection académique a été également contactée et informée des particularités du dossier par téléphone. Nous avons été conseillés par la juriste Mme Delagarde de la fondation Créer son école.

Nous sommes en attente. L'inspection a 3 mois pour demander des informations complémentaires, passé ce délai, l'autorisation est accordée d'office.

## 6. Organisation de l'Association

Le dossier comptable est en cours de traitement chez l'entreprise TGS, la remise des comptes conditionne l'organisation et la définition de la date de la prochaine Assemblée Générale.

Renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

- Il a été rappelé qu'il est nécessaire d'être membre de l'association pendant plus de 3 mois avant d'intégrer le Conseil d'Administration.
- Les candidats intéressés à intégrer le Conseil doivent rencontrer en amont les membres du Bureau.

Création de 2 adresses électroniques :

- CA Ecole des Colibris : pour centraliser et diffuser les informations administratives de l'association.
- Trésorerie des Colibris.

Une nouvelle commission de soutien a été nommée par le Bureau : « **Commission de soutien au fonctionnement associatif** ». Les objectifs de cette commission sont d'améliorer la gestion administrative pour être conforme juridiquement et aider l'association à assumer sa charge d'employeur. Cette commission n'a pas vocation à remplacer les responsabilités des membres du bureau, mais à faciliter leurs actions pour un fonctionnement fluide de l'association. Une adresse mail sera créée à cet effet.

Organisation du Comité stratégique :

- **Commissions : projets, mécénat et communication** : le CA souhaite mettre en place une nouvelle organisation suite à l'énergie collective déployée cet été : quelques parents moteurs feront le lien avec le CA pour réceptionner les demandes du CA, soumettre des projets au CA et répartir les projets ou les actions à mener avec l'ensemble des parents.

**Une réunion ouverte à tous les parents le samedi 21 octobre de 8h30 à 9h15 sera organisée à l'école afin d'échanger sur le fonctionnement, sur les idées et la mise en place des nouveaux projets. L'objectif de ce Comité stratégique étant de faire rayonner l'Ecole et de récolter des fonds.**